

CÔTE PICARDE

La tempête Eleanor a coûté 255 000 euros

On connaît désormais le montant des travaux à réaliser à la suite des dégâts causés au littoral picard par la tempête Eleanor, les 2 et 3 janvier 2018. D'après le Syndicat mixte Baie de Somme - grand littoral picard, la réparation de la digue de Quend-Plage, dont la pointe a été détruite, coûtera 105 000 euros hors taxes (HT). Le rechargement de 20 000 tonnes de galets sur la plage de Cayeux-sur-Mer est chiffré à 60 000 euros. Enfin, le passage de la tempête nécessite un enrochement supplémentaire, à Ault-Onival, pour un montant de 90 000 euros. Soit, en tout, 255 000 euros de travaux.

Point commun à tous ces travaux : ils doivent être achevés avant le 31 janvier, date de retour des grandes marées. Météo France prévoit des tempêtes à partir du mardi 16 janvier, mais en l'absence de forts coefficients de marée, le risque devrait être limité.

À noter que l'enrochement de la digue Jules-Noiret, au Crotoy, qui a

commencé lundi dernier, était prévu de longue date, avant la tempête, pour un montant de 400 000 euros. À Ault-Onival, le chantier initial d'enrochement se montait à 200 000 euros, avant les 90 000 euros de l'enrochement supplémentaire.

Qui va payer ? Depuis le 1^{er} janvier, la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi) a été transférée des communes aux communautés de communes. Chaque intercommunalité doit choisir d'exercer directement, ou pas, cette compétence. À Quend-Plage, par exemple, le maire, Marc Volant, a décidé que la commune prendrait à sa charge les 105 000 euros de travaux de réfection de la digue, sans attendre la décision de la communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre. Histoire que les travaux, qui devraient commencer jeudi, soient vraiment terminés avant la fin du mois. ■

DENIS DESBLEDS